

GARANTIE BANCAIRE

QUEL EST SON OBJECTIF ?

Destinés à financer des besoins en fonds de roulement ou des investissements (hors crédit bail) ; ces prêts sont inscrits dans le plan de financement de démarrage (création ou reprise d'entreprise) ou de développement de l'entreprise. Ils sont mis en place par les banques dans un délai de six mois maximum, à compter de l'accord notifié par France Active Garantie (FAG).

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Le FGIF peut être attribué à **toutes les femmes** qui veulent **créer, développer** ou **repren**dre une **entreprise** ; et ce quels que soient le statut de la créatrice (salariée, sans emploi...), la forme juridique de l'entreprise, son secteur d'activité...

La responsabilité de l'entreprise doit être assumée en titre et en fait par une femme. L'entreprise bénéficiaire doit avoir été créée ou reprise depuis moins de 5 ans.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

La porteuse de projet (ou la chef d'entreprise) contacte le Fonds Territorial du réseau France Active de sa région qui lui communiquera la liste des pièces à fournir pour l'étude de son dossier.

En cas d'absence de structure accompagnatrice sur votre territoire, adressez votre dossier à l'adresse suivante :

France Active
Tour 9
3, rue Franklin
93100 MONTREUIL
www.franceactive.org

QUELLES SONT SES CARACTÉRISTIQUES ?

Le FGIF garantit des prêts répondant aux critères suivants :

Durée du prêt :

24 à 84 mois.

Montant du prêt garanti :

5 000 € minimum. Pas de montant maximal.

Taux de couverture du prêt par le FGIF :

La quotité garantie maximale est de 70%.
Le montant garanti est limité à 45 000 €.
La durée maximale garantie est de 84 mois.

Au cas où une autre garantie serait mobilisée en plus du FGIF, la quotité maximale des deux garanties est limitée au plus à 70%, l'établissement prêteur conservant, dans tous les cas, au moins 30% du risque. L'établissement prêteur peut néanmoins prendre des garanties réelles sur les biens financés par le prêt.

Coût pour l'entreprise :

Le coût total de la garantie s'élève à 2,5% du montant garanti.

Les cautions personnelles sur les prêts garantis par le FGIF sont exclues.

VOTRE INTERLOCUTEUR



AUVERGNE ACTIVE
FINANCEUR SOLIDAIRE POUR L'EMPLOI

Parc Technologique La Pardieu
21 Allée Evariste Galois
63170 AUBIERE

Tél : 04 73 34 22 63
contact@auvergneactive.net

Site Internet : www.auvergneactive.net

Partenaires